AXE N° 3: ACCOMPAGNER LES AIDANTS ET LES PROFESSIONNELS

Les participants aux groupes de travail constitués dans le cadre de l'élaboration de ce schéma ont mis en avant le rôle des aidants et des professionnels dans l'accompagnement et la mise en œuvre du projet de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Dans cet axe, le choix a été fait d'aborder deux types d'accompagnement:

* L'accompagnement réalisé par les aidants

Les aidants non professionnels ou aidants familiaux sont plus de 8 millions en France aujourd'hui. La question de la place des aidants et de leur rôle est un sujet fort qui a été intégré dans de nombreux débats nationaux et locaux.

Pour l'Association Française des Aidants, ces débats (dont certaines propositions ont fait l'objet d'apport pour le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement) constituent une avancée considérable et envisagent l'action sur la globalité de la situation des aidants dans leurs besoins de santé, d'information, de formation, de conciliation avec la vie professionnelle, d'accès à leurs droits, de répit.

L'accompagnement formalisé par des professionnels

La prise en charge des personnes en perte d'autonomie repose majoritairement sur l'accompagnement d'équipes professionnelles en place sur le territoire. Qu'il s'agisse de médecins, d'équipes médicales, d'aides soignantes, d'aide à domicile, d'accueillants familiaux... leur présence et leur accompagnement est fondamental pour leur permettre d'assurer une prise en charge adaptée aux personnes en perte d'autonomie.

La question du rôle des professionnels est elle aussi sujet de débats nationaux. Elle a été intégrée dans un plan en faveur des métiers de l'autonomie avec différents axes visant à:

- * Adapter les métiers
- * Assurer l'attractivité des métiers
- * Développer la qualification.

C'est pourquoi, ce livret intitulé "Accompagner les aidants et les professionnels" propose d'approfondir ces questions autour de deux objectifs et 6 actions:

- ☆ Objectif n° 3.1: Soutenir les aidants
- * Objectif n° 3.2: Accompagner les professionnels.